



RÈGLEMENT Le Bosrou'mois Rose

Le Samedi 7 Octobre 2023 à Bosroumois

Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant toute la durée de l'épreuve

D'une manière générale, les concurrents se doivent assistance entre eux et s'engagent à prévenir l'organisation/secours si cela est nécessaire bien au-delà de l'aspect compétitif.

L'évènement est organisé par Body K& Co
Situé au 603 chemin du moulin 27670 Bosroumois
lebosroumoisrose@gmail.com

ARTICLE 1 : PROTOCOLE SANITAIRE

1.1 A L'heure actuelle, la manifestation n'est pas soumise à la présentation d'un pass-sanitaire / vaccinal. Cette situation pouvant évoluer, nous appliquerons alors la réglementation en vigueur le jour de l'évènement.

1.2. L'organisation mettra en place des solutions hydro alcooliques à disposition à de nombreux postes (Retrait des dossards/ Ravitaillement /Consignes / Espaces divers / Stands partenaires / etc...)

ARTICLE 2 : LES ACTIVITES

L'évènement sera constitué de 2 disciplines :

- Un 5 Km sans classement ni chronométrage
- Un 10Km sans classement ni chronométrage
- Une marche de 5 km sans classement ni chronométrage.
- Une marche de 8 km sans classement ni chronométrage

L'ensemble des activités en présentiel est limité à 500 participants maximum.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra se conformer au présent règlement et sera exclu en cas de :

- Non-respect des consignes des signaleurs de course
- Non-respect du parcours (Balisage renforcé)
- Non-respect de la nature (jet de détritux, gobelets, bouteilles etc....) ou d'assistance extérieure en dehors des zones dédiées.
- Décision de l'équipe de secourisme pour des raisons médicales.
- Non-assistance à une personne en danger

Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte pour les marches et produire une autorisation parentale pour les coureurs. Pour la course 5 km le mineur devra avoir 14 ans le jour de l'évènement et pour la course 10 km, il devra avoir 16ans le jour de l'évènement.

ARTICLE 4 : LES PARCOURS

Les parcours sont sur route fermée dans le sens opposé à la course. Un bornage kilométrique sera présent.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS & TARIFS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions sur le site internet sont prioritaires pour l'obtention d'un Tee Shirt, les quantités étant limitées.

Le tarif est de 8€ :

Le retrait des dossards se fera aux dates et lieux indiquées sur le site internet www.LeBosroumoisRose.com.

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au 01 Octobre inclus.

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement complet est prévu sur l'aire d'arrivée pour tous les participants .

. ARTICLE 7 : LES HORAIRES

Le départ aura lieu rue René Grouvel devant la place du Roumois. Tous les participants devront attendre au niveau du village associatif qui sera situé en face au niveau du terrain herbeux. Les participants devront se présenter au moins 30 min avant le départ.

- 10h00 : Départ Course 10km
- 10h15 : Départ Course 5 Km
- 10h30 : Départ Marche 8 km
- 10h45 : Départ Marche 5 km

ARTICLE 8 : ASSURANCE, SECOURS, SÉCURITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Le service médical est assuré par une équipe de secouristes présents sur le parcours pendant les épreuves. Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course ou la marche à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Tout problème, accident devra être immédiatement signalé aux signaleurs le plus proche.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur du Bosrou'mois Rose ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports

et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

ARTICLE 10 : CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Engagement de la part de l'organisation :

- Promouvoir le covoiturage et les transports afin de limiter l'usage de la voiture.
- Limiter les impressions et favoriser les supports numériques.
- Délaisser l'inscription papier au profit de l'inscription en ligne.
- Utiliser un balisage réutilisable et non polluant.
- Mettre à disposition des participants toutes les informations pratiques sur le site internet
- Faire appel aux acteurs économiques locaux (secours, ravitaillements, etc.)

Engagement de la part de chaque participant :

- Utiliser les poubelles mises en place par l'organisation
- Ne pas jeter de bouteilles, détritrus, papiers et autres emballages de barres énergétiques
- Respecter le calme naturel en ne criant pas intempestivement et inutilement (sauf appel envers les secours).
- Respecter le parcours en milieu naturel en restant sur les sentiers prévus.
- Ne pas détériorer la flore en cassant des branches, arbustes, etc. Le parcours ayant été suffisamment nettoyé pour permettre le passage de la course.

ARTICLE 11 : DECHARGE DE RESPONSABILITE

Tous les participants s'engagent à n'exercer aucune poursuite et renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard des organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation quel que soit le dommage subi ou occasionné.

ARTICLE 12 : STATUT GÉNÉRAL

Chaque participant reconnaît être le jour de l'épreuve :

- En bon état de santé physique et psychique adapté à la participation à l'évènement et aux activités.
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool, drogue ou autre produit stupéfiant.
- Ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la course à pied survenue après sa visite médicale.

ARTICLE 13 : RESTRICTIONS

- Il est strictement interdit de se faire accompagner en continu par une personne non inscrite (que ce soit en courant ou en vélo) pour garantir la sécurité des autres coureurs.
- Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à vous accompagner le temps de la course ou de la marche. Vous ne pourrez pas courir avec votre chien, votre furet ni même votre poney, désolé !
- L'utilisation de bâtons de marche est interdite pour les courses. Autorisé pour la marche.